

INFO-PARENT Automne 2024

Dates à retenir				
3 octobre	Sortie à Natura Boréalis (6º année)			
7 octobre	Séance du conseil d'établissement			
11 octobre	Sortie à Natura Boréalis (6º année)			
18 octobre	Sortie à Natura Boréalis (6º année)			
6 – 7 novembre	Nathalie Dion illustratrice (1er cycle)			
7 - 8 novembre	Sortie à Hoplà (préscolaire)			
14 octobre	Action de Grâce – congé pour tous			
11 octobre	Remise de la 1 re communication aux parents			
31 octobre	Halloween 🚭			
1er novembre	Journée pédagogique			
14 novembre	Remise du premier bulletin & rencontre de parents			
15 novembre	Journée pédagogique & rencontre de parents			
15 novembre	Journée pédagogique & rencontre de parents			

Portes ouvertes École des Sentiers

Portes ouvertes

Vous êtes invités à venir visiter la toute nouvelle **école primaire des Sentiers**, située à Notre-Dame-des-Prairies.

Date: 8 octobre 2024

Heure: 18 h 30 à 20 h 30

Lieu: 100, 3e Avenue,

Notre-Dame-des-Prairies

Vous aurez l'occasion de visiter les espaces communs tels que la salle polyvalente, les gymnases, le carrefour d'apprentissage ainsi que la classe extérieure et quelques classes.

Un bâtiment moderne et lumineux, propice à la réussite éducative

Inaugurée le 27 septembre dernier en présence du ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, cette école accueille 270 élèves de 1°, 2° et 3° années du primaire et compte 15 classes, dont quatre qui sont destinées aux élèves ayant des besoins particuliers.

L'école bénéficie d'un éclairage naturel et d'équipements à la fine pointe de la technologie. Elle comprend, notamment, un carrefour d'apprentissage, une salle d'arts et de technologies, une salle de musique, une classe extérieure et une salle polyvalente. L'école s'ouvre également à la communauté en offrant accès à ses installations sportives, son gymnase et sa salle polyvalente.

L'élève au coeur de nos actions.







Arrivées et départs

L'équipe-école tient à remercier les parents de leur collaboration concernant l'utilisation du débarcadère d'autobus et de la rue Bonin pour les arrivées et les départs, ainsi que le respect des horaires de classe. Votre collaboration est précieuse!



Distinguer un conflit d'un cas d'intimidation					
	Critères	Cas intimidation	Cas de conflit		
	Une intention ou non de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.		
	Une personne ou un groupe qui dominent		Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.		





Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été mis dans l'impuissance. L'élève qui intime sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voir assume les torts. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter.	Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.		
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.		
Secrétariat				

Le secrétariat ne prend plus de messages concernant les changements d'horaires (dîners, autobus, etc.) après 11 h00 le matin et après 13 h00 l'après-midi pour des raisons de logistique et de sécurité.

N'oubliez pas de communiquer par courriel avec le service de garde pour toutes modifications à l'horaire de garde (matin, dîner, soir) de vos enfants.

Conseil d'établissement

Afin de favoriser la collaboration famille/école, un formulaire FORMS a été créé et mis à votre disposition sur le site internet de l'école. Vous pourrez aller y inscrire vos questions adressées au conseil d'établissement.

Voici l'adresse: https://des-prairies.csssamares.gouv.qc.ca/conseil-detablissement/
Pour écrire une question, vous devez vous rendre dans l'onglet Conseil d'établissement.

Halloween

Lors de la journée du 31 octobre prochain, votre enfant pourra arriver à l'école déguisé. Des petites sucreries seront distribuées au courant de la journée. Le 1^{er} novembre sera une journée pédagogique (congé pour les élèves).



Normes et modalités d'évaluation

Les documents relatifs aux compétences évaluées aux différents bulletins ont été déposé sur le site internet de l'école.





Ils sont disponibles à l'adresse suivante : https://des-prairies.csssamares.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/17/064-072-115-2024-2025 Normes-et-modalites-Reg Prg-Ang-Int, pdf

Rencontres de parents

Vous recevrez le premier bulletin de votre enfant le jeudi 14 novembre. Les 14 et 15 novembre, vous aurez la possibilité de rencontrer le titulaire et les spécialistes de votre enfant. De plus, les membres du personnel des services complémentaires (orthopédagogues et éducatrices spécialisées) seront disponibles pour vous rencontrer eux aussi. Vous pourrez indiquer aux titulaires si vous souhaitez rencontrer ces personnes.

Toutes les informations nécessaires et les invitations pour choisir un moment qui vous convient vous seront communiquées quelques semaines avant la tenue de l'événement.

Steve Larocque Directeur Ariane Forest-Dubuc Directrice adjointe

Agriane Forest - Duline